

Collection EDYTEM

Numéro 10 - Année 2010

Cahiers de Géographie

*Coordination : Lionel Laslaz, Christophe Gauchon,
Mélanie Duval-Massaloux et Stéphane Héritier*

ESPACES PROTÉGÉS, ACCEPTATION SOCIALE ET CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX



ESPACES PROTÉGÉS, ACCEPTATION SOCIALE ET CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX

Sommaire

Éditorial- DELANNOY J.-J.

Préface - BARTHOD C. - Quelques réflexions sur l'acceptation sociale de la politique de création et de gestion des espaces protégés.

Réflexions introductives - DUVAL-MASSALOUX M. - À la recherche de l'acceptation sociale : entre conflits, processus participatifs et enjeux territoriaux dans les espaces protégés.

Partie I - À quoi servent les espaces protégés ? Formes et finalités des dispositifs de protection.

ANGÉLIAUME-DESCAMPS A. - Conflits et gestion de la ressource en eau d'irrigation dans le Parc national de la Sierra Nevada (Venezuela).

SANCHO REINOSO A. - Des espaces protégés au sein de territoires marginaux. Un modèle déficient : le cas de la Terreta (Pré Pyrénées espagnoles).

REICHEL V., CHAMARET A., O'CONNOR M. - Définir un avenir commun de territoire sur un espace protégé : l'exemple de la Boucle de Moisson.

Partie II - Quelles limites spatiales et fonctionnelles des espaces protégés ?

DESHAIES M. - Les espaces protégés de plaine alluviale dans les nouveaux Länder : de l'endiguement à la renaturation.

PICCIONI L. - Les Abruzzes, « région des parcs ». Coopération et consensus dans la naissance et le développement du plus important système italien d'espaces protégés.

TIBAUT A., AMAT J.-P. - Document d'objectif et gestion d'un site Natura 2000 fragmenté : les Vallons Obscurs de Nice.

Partie III - Conflits et gestion territoriale du tourisme dans les espaces protégés.

ANTOMARCHI V. - La création du Parc national des Pingaluit au Nunavik (Nord Québec). Une promotion touristique, révélatrice de divergences d'opinions.

ARAQUE JIMENEZ E., CRESPO GUERRERO J. M. - Conservation versus développement ? Une nouvelle situation conflictuelle dans les parcs naturels andalous.

Partie IV - Territoires de l'eau, espaces littoraux et Aires Marines Protégées : quelles spécificités de gestion ?

CLAUZEL C. - Concilier enjeux économiques, environnementaux et patrimoniaux : un pari impossible pour les chinampas de Xochimilco ? (Mexique).

DALIGAUX J., MINVIELLE P., CONSALES J.-N. - Port Cros : extension problématique d'un parc national emblématique.

LELONG S. - La mise en place d'aires marines protégées et leurs incidences conflictuelles dans le monde de la pêche. L'exemple du Parc naturel marin d'Iroise (France).

Partie V - Les espaces protégés : une exclusion des hommes ?

GUYOT S. - Gestion participative et populations locales dans cinq aires protégées du Chili et de l'Argentine.

CANAVESIO R. - Extension des espaces protégés et développement des activités informelles en période de crise. L'exemple de la mine artisanale à Madagascar.

DEJOHANET L. - « Sanctuarisation » d'une aire protégée et enjeux spatiaux : le cas du Parambikulam Wildlife Sanctuary (Kerala, Inde).

DELLIER J. - Les écueils de la Wild Coast (Afrique du Sud). La co-gestion des réserves naturelles dans un contexte post-apartheid.

Partie VI - Faune « sauvage » et enjeux territoriaux de la préservation

SALDAQUI F. - Réguler les grands ongulés dans les espaces protégés : un enjeu social et écologique mettant en question les modes de gestion de la nature.

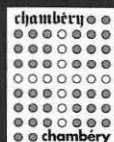
MOUSSAVOU C. - Conflits ordinaires dans une aire protégée africaine : le cas du Parc national de Loango, Gabon.

Partie VII - Un éclairage régional : le cas de la Guyane.

BARRIERE O., FAURE J.-F., GCEURY R., HUYNH F. - Droit négocié dans les aires protégées, du cadre national à la gouvernance territoriale locale : le cas du Parc amazonien de Guyane.

BARTHON C., ANDREU-BOUSSUT V., TSAYEM-DEMAZE M. - La gestion publique de la nature littorale en quête de légitimité ? L'exemple du Conservatoire du littoral sur les rivages guyanais.

Conclusion - GAUCHON C. - Des causes du conflit aux conditions de l'acceptation.



La «Collection Edytem»
a pour objet de mettre en avant
l'apport de la géographie, de la géologie
et des sciences de l'environnement
dans l'étude des milieux et territoires
de montagne.

Déclinée en «numéros thématiques», elle
met en avant les travaux réalisés au sein
du laboratoire Edytem et les résultats
de ses programmes et actions
de recherche.

Prix 15 euros

ISBN 978-2-918435-02-0



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer



UNIVERSITÉ
CHAMBERY-ANNECY
SAVOIE

CONSERVATION VERSUS DEVELOPPEMENT ? UNE NOUVELLE SITUATION CONFLICTUELLE DANS LES PARCS NATURELS ANDALOUS

CONSERVATION AGAINST DEVELOPMENT? A NEW SITUATION OF CONFLICT IN THE NATURAL PARKS OF ANDALUSIA

EDUARDO ARAQUE JIMÉNEZ, JOSÉ MANUEL CRESPO GUERRERO

*Departamento de Antropología, Geografía e Historia. Área de Análisis Geográfico Regional. Universidad de Jaén,
Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación. Campus Las Lagunillas. 23071, Jaén (España).*

Contact : earaque@ujaen.es

RÉSUMÉ

En 2009, l'Andalousie a commémoré le 20^e anniversaire de l'approbation par le Parlement andalou, de la loi 2/1989 de l'Inventaire des Espaces Naturels Protégés. Cette loi a permis la création de l'actuel RENPA (Réseau des Espaces Protégés d'Andalousie) qui a réussi à homogénéiser la gestion de toutes ces aires. Dans cet ensemble, la catégorie de Parc Naturel joue un rôle fondamental d'un point de vue territorial et socio-économique. Les Parcs Naturels ont disposé d'une série d'outils de planification et de gestion qui, rapidement, ont provoqué les réticences d'un secteur de la population et du parti d'opposition. Les habitants regrettaient la restriction de l'utilisation de certains usages sylvopastoraux. L'opposition politique argumentait que lesdites restrictions des usages traditionnels du territoire accéléreraient la fermeture d'entreprises et l'exode, déjà commencé, de la population locale. L'Administration andalouse de l'Environnement a rapidement répondu à ces critiques, en lançant une série d'aides publiques et des financements en vue du développement économique de ces territoires. Elle a également créé une marque de commercialisation de tous les produits fabriqués ou offerts dans les espaces naturels protégés. Ces mesures apaisèrent les tensions initiales mais, près de vingt ans après la loi 2/1989, un nouveau débat ressurgit : certaines communes situées dans les espaces naturels protégés les plus fréquentés, ont commencé à protester contre les outils de gestion qui réduisaient considérablement leurs perspectives économiques par rapport aux communes situées en dehors des zones protégées. Le cas paradigmatique qui a conduit à une véritable « révolte des maires » et qui a mis en échec la crédibilité de l'Administration andalouse a été la construction d'un grand hôtel, El Algarrobico, dans le Parc naturel de Cabo de Gata Nijar. Mais les organisations écologistes et citoyennes réussirent à en interdire l'ouverture par voie judiciaire. Cet article a pour but d'apporter un éclairage sur les acteurs et les arguments dans ce nouvel épisode de tensions entre conservation et développement dans les espaces naturels protégés de l'Andalousie.

MOTS-CLÉS : ANDALOUSIE, CONSERVATION, DÉVELOPPEMENT, PARC NATUREL, CONFLIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.

ABSTRACT

In 2009, Andalusia commemorated the twentieth anniversary of the approval of the Andalusian parliament of law 2/1989 on the Inventory of Protected Natural Spaces. This law allowed for the creation of the present day RENPA (Andalusian Protected Natural Areas Network), who succeeded in homogenising the management of all its areas. The label of Natural Park plays a fundamental role from a territorial and socio-economic point of view. Natural Parks counted with a series of tools of management and planning which soon came across with the reticences from a part of the population and the public opposition. The former observed how a serie of silvopastoral exploitations were reduced. The latter argued that these reductions in the traditional use of the territory would promote the closure of enterprises and speed up the population exodus already initiated. Criticism that the Andalusian Administration of Environment soon replied through the undertaking of a serie of public and financing aids for the socioeconomic development in these territories. Besides, it was created a commercial brand of all the products created and/or offered in the protected natural areas. Although these tensions were faded away, almost twenty years after the law 2/1989 a new debate was set. Some villages placed in the protected natural areas most frequented by society, started to report that the tools of management considerably reduced their economic prospects in comparison with the villages out of the protected areas. The paradigmatic case which gave rise to a real "mayors revolt" and that put the credibility of the Andalusian Administration in check, was the construction of a big hotel called "The Algarrobico", in the heart of a virgin beach in the Cabo de Gata-Nijar Natural Park. The aim of this article is to shine a light on both the actors and the arguments in this latest episode of tension between conservation and development in the protected natural parks of Andalusia.

KEYWORDS: ANDALUSIA, CONSERVATION, DEVELOPMENT, NATURAL PARK, SOCIOECONOMIC CONFLICT.

RESUMEN

En 2009, la comunidad autónoma de Andalucía conmemoró el vigésimo aniversario de la aprobación por el Parlamento andaluz, de la ley 2/89 que estableció el primer Catálogo de zonas naturales protegidas. Esta ley ha permitido la creación del actual RENPA (Red de Espacios Protegidos de Andalucía) que ha conseguido homogeneizar la gestión de mencionadas áreas. En dicho catálogo, la categoría de Parque Natural juega un papel fundamental desde un punto de vista territorial y socioeconómico. Los Parques Naturales disponen de una serie de herramientas de planificación y gestión que, inicialmente, provocaron las reticencias de un sector de la población y del partido de la oposición. Los habitantes lamentaron las restricciones de los usos tradicionales agro-silvopastorales. La oposición política argumentaba que dichas limitaciones de los usos tradicionales del territorio, acelerarían el cierre de empresas y el éxodo rural, ya iniciado, de la población local. La Consejería andaluza de Medio Ambiente respondió rápidamente a estas críticas, lanzando una serie de ayudas públicas y de financiación con el objeto de conseguir el desarrollo económico de estos territorios. Igualmente, creó una marca de comercialización de todos los productos fabricados u obtenidos en los espacios naturales protegidos. Estas medidas calmaron las tensiones iniciales pero, tras veinte años de la ley 2/89, un nuevo debate ha surgido: ciertos municipios localizados en los espacios naturales protegidos más frecuentados, han comenzado a protestar en contra de las herramientas de gestión, argumentando que reducen considerablemente sus perspectivas económicas en relación a los municipios situados fuera de las zonas protegidas. El caso paradigmático que ha conducido a una verdadera «revuelta de alcaldes» y que ha puesto en jaque la credibilidad de la Administración andaluza, ha sido la construcción de un gran hotel, El Algarrobo, en pleno parque natural de Cabo de Gata-Níjar. Las organizaciones ecologistas y ciudadanas han conseguido paralizar su apertura por vía judicial. Este artículo tiene como objeto reflexionar sobre este nuevo episodio de tensión entre conservación y desarrollo en los espacios naturales protegidos de Andalucía.

PALABRAS CLAVE: ANDALUCÍA, CONSERVACION, DESARROLLO, PARQUE NATURAL, CONFLICTO SOCIOECONÓMICO.

INTRODUCTION

L'Andalousie figure actuellement parmi les régions européennes ayant la plus grande proportion de leur territoire sous protection environnementale. Selon les données récentes apportées par le Ministère de l'environnement du gouvernement andalou, c'est un ensemble de 1 695 171 hectares qui se trouve sous la protection de la législation andalouse en ce qui concerne l'environnement. Un cinquième du territoire andalou (19,3 %) est ainsi protégé.

De toutes les classifications législatives en vigueur pour ce genre de protection, la plus importante d'un point de vue social et territorial est, sans aucun doute, celle de parc naturel, car elle concerne de grandes surfaces qui, souvent, s'étendent sur plusieurs communes. Les parcs naturels andalous accueillent, dans leur territoire et dans leur zone d'influence la plus proche, des ensembles de population considérables. Ils font partie, d'ordinaire, de la moyenne montagne méditerranéenne. Cette zone est caractérisée, depuis quelques années, par un haut niveau de dépression socio-économique : baisse et vieillissement de la population, taux de chômage notable, faibles revenus par habitant, etc. Depuis l'approbation de ce modèle de protection environnementale, les deux objectifs primordiaux ont été l'amélioration du développement social et économique de ses habitants et la conservation active du territoire.

En dépit de cette volonté exprimée par le législateur, la création des parcs naturels au début des années 1990 a engendré aussitôt une grande tension sociale, dont les partis politiques dans l'opposition se sont fait

l'écho. Ceux qui considéraient ce genre de conservation trop restrictif s'opposèrent à ceux qui voyaient dans l'adoption de la nouvelle législation une excellente opportunité d'amélioration du bien-être social. Mais les investissements publics contribuèrent de façon décisive à la création de richesses et d'emplois, mettant ainsi fin rapidement aux inquiétudes initiales.

Deux décennies après la création des parcs naturels, le conflit entre conservation et développement resurgit en Andalousie à l'initiative de nombreux maires qui considèrent que les mécanismes de gestion utilisés dans les parcs – le Plan d'Aménagement des Ressources Naturelles (PORN) et le Plan Directeur d'Usage et de Gestion (PRUG) – sont trop restrictifs et freinent le développement socio-économique de leur commune. Les termes de ces nouveaux débats soulevés par plusieurs mairies reposent trop rarement sur une analyse rigoureuse qui prouve les préjudices réels causés par la politique de conservation. Entre un désir d'expansion économique rapide des mairies et une exploitation soutenable de l'environnement à plus long terme, la voie est étroite.

Après avoir fait une rapide présentation de la distribution spatiale des différents labels de protection de la nature en Andalousie, en accordant une attention particulière à la signification territoriale, sociale et paysagère des parcs naturels, nous tenterons dans notre travail une explication des tensions provoquées par les déclarations de quelques-uns d'entre eux. Nous étudierons par la suite, la résurgence récente des conflits

environnementaux dans le Parc Naturel de Cabo de Gata-Níjar (province d'Almería) qui est un espace protégé de grande importance sur le littoral méditerranéen andalou (Figure 1). La construction d'un grand hôtel à El Algarrobico, à l'intérieur de cette zone protégée, a donné lieu à un conflit juridique de grande envergure entre la commune et l'administration régionale qui avaient permis la construction de l'hôtel dans une zone de haute valeur écologique, et plusieurs associations qui défendaient le respect de la législation environnementale. En première instance, le tribunal a condamné l'administration andalouse de l'environnement qui n'avait pas respecté la réglementation des usages dans le parc naturel.

Cela n'a pas dissuadé quelques maires qui ont dans leur territoire d'autres parcs naturels comme celui de Los Alcornocales (provinces de Cadix et Malaga) ou celui de Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas (province de Jaén) d'émettre des protestations à l'encontre des limitations que les dispositions de la réglementation des usages à l'intérieur des territoires protégés imposent au développement socio-économique de leur

localité. Cette attitude des autorités locales a obligé l'administration environnementale à constituer un groupe de travail interne pour étudier la façon d'harmoniser les intérêts contradictoires du développement municipal et de la conservation de la nature. Pour le moment, les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas connues officiellement. On ne peut qu'entrevoir quelques lignes d'actions suggérées par les experts chargés de résoudre ces conflits. Tensions qui ont émergé, car certaines municipalités qui se situent à l'intérieur des espaces naturels protégés ont « oublié » qu'une politique environnementale réfléchie rapporte des bénéfices plus généraux et durables qu'une politique d'urbanisation outrancière qui rapidement disqualifie la région et lui enlève tout attrait touristique. De plus, si l'industrie de la construction peut apporter de grands et rapides bénéfices, elle met en danger les futures aides publiques et la qualité environnementale de l'endroit où elle s'exerce. L'explosion récente de la bulle immobilière dans toute l'Espagne nous dispense pour l'instant de tout autre commentaire sur les dangers de l'immobilier...

I - UN TYPE D'ESPACE PROTÉGÉ EN ANDALOUSIE : LES PARCS NATURELS

À partir de 1989, la création d'espaces naturels protégés en Andalousie a connu une grande croissance grâce à la volonté explicite du Gouvernement de la région de préserver les fractions du territoire qui présentent de grandes qualités environnementales et paysagères. Depuis le début, cette politique n'a pas été à l'abri des tensions entre les communes et le pouvoir public régional, étant donné que, par définition, toute politique de conservation de la nature entraîne une série de restrictions de l'usage du territoire et des ressources. Ce fait n'est pas toujours accepté par les communautés affectées.

1 - La signification des Parcs Naturels

La loi 2/1989 (18 juillet 1989) du Gouvernement régional andalou, qui a établi le premier Inventaire des espaces naturels protégés de l'Andalousie et mis en place les mesures appropriées de protection, peut être considérée comme le premier grand événement dans la politique de conservation de la nature de la région. Certes, avant la promulgation de cette loi, il avait déjà été procédé à la déclaration de 61 espaces protégés. Le programme de l'UNESCO, MAB, avait qualifié plusieurs d'entre eux de Réserves de Biosphère. Cet Inventaire a signifié un grand pas en avant, car il a ajouté 21 espaces protégés aux 61 déjà enregistrés. C'est ainsi qu'en 1989, l'Andalousie comptabilisait un total de 82 espaces protégés avec une superficie proche de 1,4 million d'hectares.

A l'image des autres répertoires qui se faisaient en Espagne depuis le début des années 1970 (ICONA, 1975 ; Colon, Díaz del Olmo, 1989), l'Inventaire se configurait comme un catalogue ouvert dans lequel pouvait s'inclure un espace protégé dès lors qu'on avait la certitude scientifique de ses valeurs naturelles ou culturelles. Depuis 1989, le nombre des espaces naturels protégés s'est multiplié, il y en a 151 actuellement, et la superficie protégée a augmenté de 12,4 %, si bien qu'aujourd'hui l'Andalousie dispose d'environ 1,7 million d'hectares sous protection. Ces dernières années, de nouvelles catégories se sont incorporées au catalogue, tels que le parc périurbain, le site naturel, la réserve naturelle concertée et le monument naturel (Mulero Mendigorri, 2001). Tous sont englobés dans le Réseau d'Espaces Protégés d'Andalousie (RENPA) où leurs systèmes de gestion et de promotion sont coordonnés de façon homogène, que les espaces naturels protégés aient été déclarés par l'Administration andalouse ou d'autres instances supranationales (le Réseau Natura 2000 de l'UE, le programme MAB de l'UNESCO, par exemple).

En Andalousie, la figure de protection de la nature la plus remarquable en terme de superficie est celle du parc naturel. Les 24 espaces de cette catégorie s'étendent sur un 1,5 million d'hectares, c'est-à-dire, 83,5 % de toute la superficie protégée de la région (Figures 1 et 2). Leur distribution spatiale est très irrégulière parmi les huit provinces andalouses : Jaén, avec plus de 300 000 ha protégés, est la province qui a le plus de superficie protégée sous la dénomination de parc natu-

rel, soit 22,1 % de la superficie totale de tous les parcs andalous ; la province de Malaga se trouve à l'opposé avec ses trois parcs naturels qui occupent 65 882 ha, soit 4,6 % de la superficie régionale protégée sous cette dénomination.

De même que les espaces montagneux andalous (Rodríguez Martínez, 1981, 2003), les zones où les parcs naturels s'étendent ont subi depuis le milieu du XX^e siècle un processus accéléré de perte de vitalité économique et de dépeuplement, ce qui a placé ces territoires dans une position clairement marginale par rapport à la vallée du Guadalquivir et la côte andalouse, qui à cette même époque, ont commencé à recevoir le gros de la population et à regrouper le tissu productif de la région. Deux travaux réalisés en 1983 dans le but de mesurer la dépression socio-économique des régions espagnoles ont mis clairement en évidence cette réalité. Le premier de ces travaux (López Garrido, 1983) qui a analysé la dépression des 322 régions agraires espagnoles, a conclu qu'une grande partie des régions montagneuses se situait entre la position 256 et 307, c'est-à-dire, dans les échelons les plus bas. L'autre travail s'est centré exclusivement sur l'Andalousie (Calatrava Requena, 1983), les 12 régions où le taux de dépression socio-économique atteignait ses valeurs les plus élevés, étaient localisées sur les hauts plateaux et les systèmes montagneux de l'Andalousie Orientale (provinces de Grenade, Almeria et Jaén). La Figure 3 montre que la plupart de ces régions ont des parcs naturels déclarés depuis 1984.

La relation entre zones appauvries et parcs naturels est apparue dès le début. Ce rapport a fait reconsidérer l'orientation de la politique de protection de la nature en Andalousie. Celle-ci ne pouvait pas se diriger vers une perspective strictement conservatrice, elle devait aussi

se tourner vers un développement socio-économique et vers l'amélioration des conditions de vie de leurs populations (Araque Jiménez et Sánchez Martínez, 2000 ; Araque Jiménez, 2001). Par conséquent, le pari de la conservation de la nature andalouse s'est vu tout de suite complété par une stratégie de relance de la situation socio-économique de ces territoires très fortement frappés par l'émigration et plongés dans une crise de production. Le succès de cette nouvelle politique reposait obligatoirement sur les pouvoirs publics dont la tâche était d'aider toute initiative patronale qui ne fût pas en contradiction avec les nouveaux principes de conservation de la nature.

2 - Le caractère conflictuel dès l'origine des parcs naturels

La déclaration des premiers parcs naturels andalous a suscité, parfois, une certaine polémique motivée par les restrictions des usages traditionnels du territoire que le PORN et le PRUG avaient introduites. L'opposition s'est manifestée particulièrement à l'encontre des usages sylvopastoraux que ces documents proposaient, car l'exploitation de la montagne méditerranéenne et l'élevage extensif avaient constitué, pendant des siècles, la base de l'économie rurale de ces zones. Dans le premier cas, l'objectif était de limiter les extractions de bois dans des quantités raisonnables, afin qu'elles ne soient plus la cause d'une détérioration de la couverture végétale. Par rapport à l'élevage extensif, la mesure la plus appliquée consistait en la réduction de la capacité de charge que les montagnes supportaient ; on voulait ainsi diminuer la forte pression que l'élevage domestique exerçait sur la faune



Figure 1 - Parcs Naturels d'Andalousie (2010) (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

sauvage, tout en réduisant le processus érosif causé par les espèces ruminantes.

Pour compenser les effets négatifs que ces restrictions ont entraînés, l'administration environnementale andalouse a mis en place un troisième outil de planification, le Plan de Développement Intégral (PDI) qui a identifié une série de secteurs prioritaires d'intervention vers lesquels des aides publiques ont été dirigées. L'élaboration et la gestion de ce plan ont été confiées à l'Institut de Développement d'Andalousie (IFA). Pendant des années, l'IFA a disposé d'une gérance de promotion spécifique dédiée à étudier et à mener à bien les investissements dans les parcs naturels.

La stratégie déployée consistait, premièrement, à réactiver les secteurs économiques d'implantation traditionnelle (l'agriculture, l'élevage, l'exploitation de la montagne, l'artisanat, etc), en promouvant la transformation *in situ* de ces ressources, afin d'en augmenter le volume d'emplois et de richesses. Parallèlement, on exposait comme buts prioritaires l'amélioration et le contrôle des chaînes de commercialisation pour conserver la valeur ajoutée brute qui, traditionnellement, avait échappé à ces territoires. Et finalement, l'IFA a fortement parié sur l'implantation et le développement du secteur touristique comme un moyen de diversification de l'économie, en mettant à profit les grandes potentialités natu-



Figure 2 - « Site Naturel de La Cimbarra » (Sierra Morena, Jaén), 19 mai 2009 (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

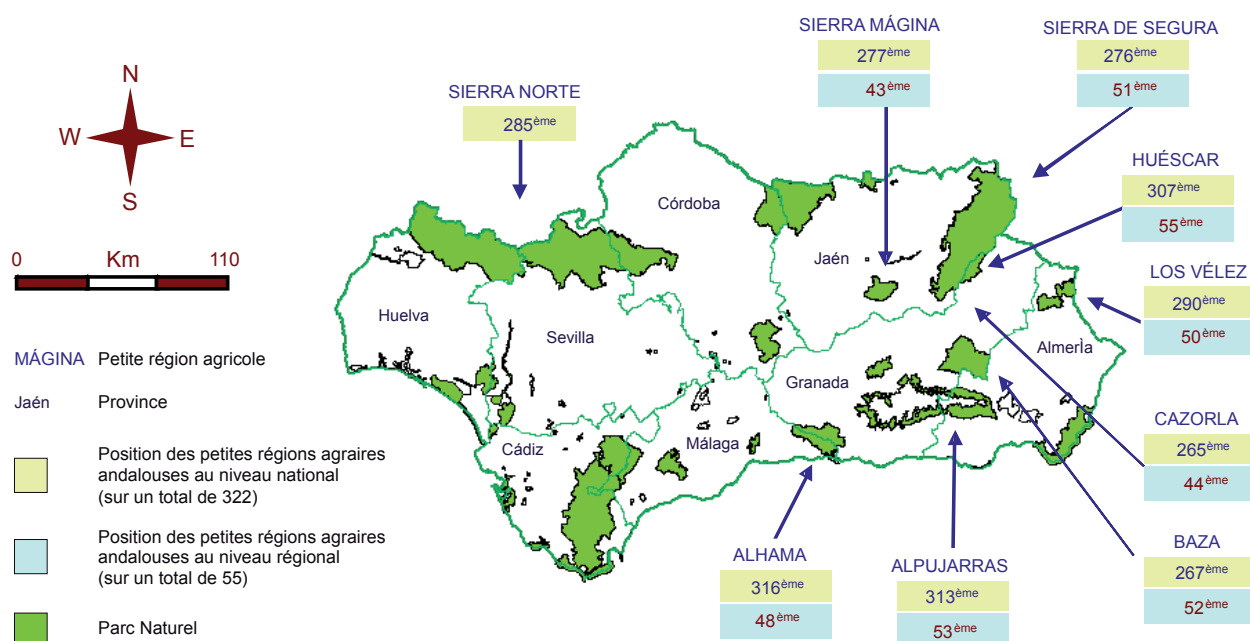


Figure 3 - Niveau de dépression socio-économique, à l'échelle nationale et régionale, pour la région Andalousie (1983), (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

relles qui s'offraient à un public de visiteurs avides d'espaces naturels.

Les stimulants économiques à la création de nouvelles entreprises de transformation et de commercialisation des produits agraires et artisanaux ont été très variés et en quantité différente, selon le type d'activités et le volume des ressources financières mobilisées par l'initiative privée. L'appui public au développement de l'activité touristique a été encore plus important : il ne s'est pas limité à subventionner économiquement l'initiative privée, il est aussi intervenu comme constructeur d'installations et d'édifications touristiques de classe et de catégories très diversifiées, du camping aux villas touristiques en passant par de petits hôtels de montagne construits sur d'anciennes maisons forestières. L'administration environnementale andalouse a procédé aussi à l'équipement de ces établissements, en les cédant postérieurement à l'initiative privée pour leur exploitation, en échange d'un loyer annuel.

L'initiative publique, tout en contribuant d'une manière décisive à la création de nouvelles entreprises, s'est efforcée de promouvoir ces dernières années la qualité des produits et des établissements touristiques qui répondaient aux obligations de respect de l'environnement. En 2001, est créée la marque Parc Naturel d'Andalousie qui distinguait tous les produits ou services offerts dans les espaces protégés, dans la mesure où ils étaient conformes aux normes environnementales établies. En avril 2009, 194 entreprises étaient enregistrées sous cette marque, plusieurs d'entre elles offrant leurs services dans différents parcs naturels. Le gros de ces entreprises était lié au secteur touristique, la plupart (82 entreprises) se consacrait au logement, tandis que d'autres étaient dédiées à la restauration

et au tourisme actif. C'est dans les parcs naturels de Sierra de Grazalema (Cadix et Malaga), Sierra de Aracena (Huelva) et Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas (Jaén) que l'on trouve le plus grand nombre d'établissements de ce genre. Les entreprises d'agroalimentaire et d'artisanat local inscrites sous la marque Parc Naturel d'Andalousie peu nombreuses au début, se sont accrues ces dernières années, conscientes des avantages que cette dénomination apportait à leur commercialisation. Le Parc Naturel de *Sierra Nevada* (Grenade) est, de loin, celui qui compte le plus d'entreprises de cette sorte.

La mise en place de la Charte Européenne pour le Tourisme Durable dans les Espaces Protégés concerne 16 Parcs Naturels andalous sur 24. C'est l'un des progrès substantiels réalisés ces derniers temps. Cette distinction est attribuée par la Fédération EUROPARC par le biais de chacune de ses délégations régionales. Il s'agit de promouvoir chez tous les acteurs qui interviennent dans l'activité touristique, les principes du développement durable afin de pallier les inconvénients liés à ce genre d'activité. La Charte est un accord volontaire, visant à encourager les bonnes pratiques en reconnaissant les espaces protégés qui répondent aux critères requis par le développement et la gestion durables du tourisme. Elle suppose un engagement de cinq ans, ce qui oblige les entrepreneurs et l'Administration à respecter ces obligations sous peine de perdre cette distinction à l'occasion de son renouvellement.

Tous ces progrès dans le domaine socio-économique avaient alors gommé les tensions et conflits initiaux nés de la politique de protection de la nature. Différents travaux géographiques et économiques (Prados Velasco, 2006 ; Pérez Sola, 2008) l'ont mis clairement en évidence.

II - LA NAISSANCE DE NOUVEAUX CONFLITS

Le conflit social généré par la politique de conservation des espaces naturels andalous est resté latent pratiquement depuis la création de la loi 2/1989. La construction du grand hôtel El Algarrobico, situé sur la ligne côtière et à l'intérieur du Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar, a rendu visible l'affrontement entre les agents sociaux et les administrations publiques en raison de leurs intérêts opposés face aux décisions qui affectent le territoire. Ces conflits ne mettent pas en question le rôle du tourisme comme l'un des moteurs du développement des espaces protégés, mais le modèle de développement touristique qui essaie de s'implanter avec la construction de grandes infrastructures résidentielles qui ont un impact environnemental et paysager important sur des environnements naturels très fragiles.

1 - L'hôtel de l'Algarrobico (parc naturel de Cabo de Gata-Níjar, Almeria)

L'intense pression urbanistique qui a radicalement altéré les paysages et les fonctions séculaires du littoral méditerranéen espagnol est bien connue. Rares ont été les fragments de littoral qui ont pu rester à l'écart de cette brutale expansion bétonnière grâce à la protection d'une catégorie environnementale. Tel est le cas du Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar à l'extrême sud-est de l'Andalousie, créé en 1987 pour mettre cette côte à l'abri de toute agression (Figure 4). Ce parc naturel est le premier espace protégé maritime-terrestre qui a pour but de sauvegarder les valeurs environnementales et culturelles exceptionnelles qu'il contient : falaises spectaculaires, activité volcanique, adaptation de la végétation à des conditions de sécheresse extrême, etc. Ces singularités ont fait que l'UNESCO lui a donné



Figure 4 - Parc Naturel de Cabo de Gata-Níjar (Almería). © <http://www.degata.com/fr/>

le titre de *Réserve de biosphère* en 1997 (Mendoza Castellón, 2008).

En 2003, la construction d'un grand hôtel – avec la possibilité d'édifier jusqu'à 20 étages pour plus de 400 chambres – a commencé dans les alentours de l'Algarobico (Figures 5 et 6), une plage vierge qui s'étend entre les localités de Mojácar et Carboneras (parc naturel de Cabo de Gata-Níjar). Plusieurs collectifs sociaux, des groupes d'écologistes locaux puis d'autres organisations nationales et internationales, dont Greenpeace, se sont frontalement opposés, dès le début des travaux, à la construction de l'hôtel, considérant qu'il représentait un grave attentat écologique et paysager. Ces collectifs, après avoir monté plusieurs campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, se sont tournés vers les tribunaux (Caballero, 2007). Ils alléguèrent que le projet de l'hôtel violait la zone établie par le PORN du parc et que l'édification représentait un véritable attentat écologique et paysager. En septembre 2008, a été rendu un jugement qui déclarait illégaux les travaux de construction, attendu qu'ils étaient à l'intérieur d'une zone non urbanisable, selon le PORN. Dans ses attendus, le tribunal accusait la Mairie de Carboneras, où l'hôtel se construisait, et la communauté autonome, de deux délits : l'un, contre l'aménagement du territoire et l'autre, de prévarication pour avoir manipulé les cartes du PORN où se trouvait cette partie de l'espace protégé. Qui plus est, l'hôtel ne respectait pas la servitude de 100 mètres établie par la Loi Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages. En conséquence, le jugement invalidait le permis de construire concédé à l'entreprise propriétaire

(Carretero, 2008), mais il n'établissait pas clairement, et les appels successifs non plus, si l'édifice construit devait être démoli ou affecté à un autre usage, car les travaux de construction en étaient pratiquement terminés. A l'heure actuelle, personne ne connaît la destination finale de la construction, les autorités publiques de la région répondant par le mutisme à toute question qui leur est posée à ce sujet.

Le jugement concernait uniquement cette édification, mais d'autres maires qui avaient projeté l'agrandissement du sol urbain urbanisable à l'intérieur de plusieurs parcs naturels, se sont sentis atteints et ont immédiatement ouvert un front politique commun pour réclamer moins d'interventionnisme de la part de l'administration environnementale dans la caractérisation du sol urbanisable à l'intérieur des parcs naturels. C'est ainsi qu'éclata un conflit qui était resté latent durant pratiquement deux décennies. À ce sujet, le premier maire à descendre dans l'arène a été celui d'Alcalá de los Gazules (Cadix), commune intégrée dans le Parc naturel de Los Alcornocales. Il a été rapidement suivi par d'autres maires de cet espace protégé, qui réclamaient une modification urgente du PORN et du PRUG, arguant que ces deux plans avaient réduit excessivement les possibilités de développement socio-économique de leur commune. Apparemment ils avaient oublié que ce parc naturel et celui de Sierra Mágina (Jaén), avaient été les premiers d'Andalousie à disposer de leur propre Plan de Développement Durable (PDS) !

Comme il fallait s'y attendre, plusieurs maires du parc naturel de Cabo de Gata-Níjar se sont joints à



Figure 5 - Vue du cadre de la plage «Algarrobico» (Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar, Almería), 20 avril 2009
(© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

cette protestation car toutes leurs perspectives de développement reposaient sur la promotion du tourisme résidentiel. Ils ont reçu l'appui d'autres maires, cette fois du parc naturel des Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas qui, de plus, critiquaient l'excessive bureaucratie dans la gestion des espaces protégés qui freinait les initiatives entrepreneuriales propres à dynamiser le tissu productif et donc, à créer des emplois.

Ce positionnement venait réactiver le conflit à l'origine des parcs naturels et atténué avec les années. Cependant, à la différence de ce qui était arrivé jusqu'alors, l'opposition principale ne venait pas de la population locale, mais des autorités municipales. Ce changement de rôles a obligé le gouvernement andalou à prendre les mesures appropriées pour résoudre cette *rébellion des Maires*, en constituant un groupe de travail qui harmonise les intérêts de chaque administration en jeu.

2 - Un engagement pour le développement socio-économique

Le positionnement hostile des maires que nous avons cités dans cet article s'inscrit en porte à faux avec les chiffres officiels : ceux-ci montrent l'import-

tant effort d'investissement réalisé par les administrations publiques ces dernières années en faveur du développement socio-économique des territoires protégés. Si nous nous en tenons aux chiffres présentés par l'Agence d'Innovation et Développement de l'Andalousie qui recueille les investissements gérés par l'Institut de Développement de l'Andalousie (IFA), entre 1997 et 2007, plus de 5 000 projets patronaux ont été adoptés, concernant la création de nouvelles entreprises, l'agrandissement ou la modernisation de celles déjà existantes. Pour tous ces projets ont été investis plus de 1 892 millions d'euros qui ont été répartis d'une manière très irrégulière selon les années (Figure 7). Depuis l'année 2004, le volume d'investissements augmente de façon constante, jusqu'à dépasser le montant de 500 millions d'euros en 2007.

Cet effort de l'initiative privée a compté dans tous les cas avec l'aide publique, selon des pourcentages qui fluctuent entre 8 % en 2000 et 18 % de l'investissement total en 2002. Le nombre de postes de travail créés par l'intermédiaire de ces projets est de 13 744 ; chiffre qui revêt une importance capitale dans des endroits comme ceux-ci, où les perspectives d'emploi ont toujours été très basses. La création d'emplois a toujours excédé les 1 000 postes par an sauf en 2000, 2004, 2005, 2006 (Figure 7).



Figure 6 - Etat de la construction de l'hôtel de l'Alcarrobico, le 20 avril 2009 (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

Tout aussi importants que les aides andalouses se sont révélés les investissements provenant des Initiatives et Programmes de l'Union européenne. Les initiatives européennes se sont intéressées aux parcs naturels et leur zone d'influence socio-économique. Il serait inopportun de nous arrêter d'une manière détaillée sur chacune d'entre elles, nous nous contenterons de souligner la répercussion qu'a eue l'application de l'Initiative Communautaire LEADER II, sur laquelle nous disposons de données fiables. Une première période d'application comprise entre 1991 et 1993 (LEADER I) n'avait sélectionné que neuf *comar-*

cas dans tout le territoire andalou ; LEADER II a considérablement augmenté son rayon d'action jusqu'à englober vingt-deux régions, dont douze concernaient en totalité, ou en partie, des parcs naturels. Il est évident que l'agrandissement territorial de LEADER II s'est fait en pensant à ces espaces protégés qui remplissaient les conditions communautaires exigées pour l'application de l'Initiative.

À la fermeture de la période des investissements (31-XII-2000), les résultats ne pouvaient être plus éloquentes. Les douze Groupes d'Action Locale (GAL) qui géraient LEADER II avaient réussi à mobiliser,

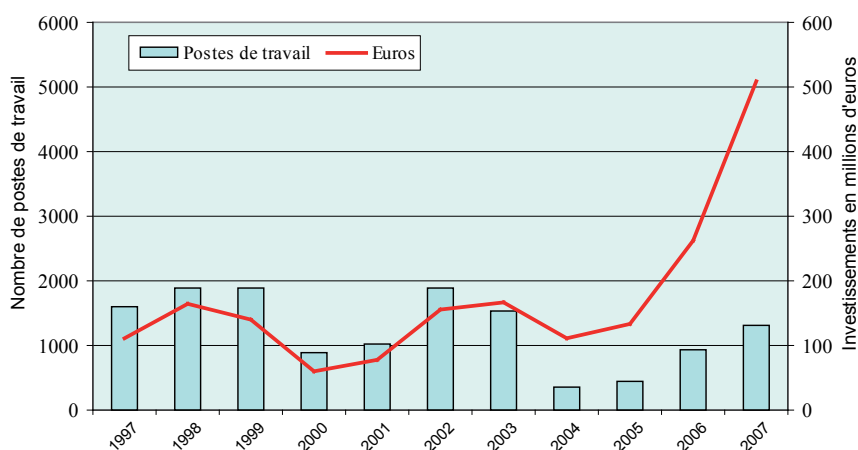


Figure 7 - Investissements effectués dans les parcs naturels et leur zone d'influence socio-économique et postes de travail créés (1997-2007), (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

seulement dans le volet B (*Programme d'innovation rurale*), un total de 103,5 millions d'euros en aides aux différentes initiatives patronales. Des six services qui intégraient cette action (appui technique au développement rural ; formation professionnelle et aide à l'emploi ; soutien au tourisme rural ; soutien aux petites entreprises, à l'artisanat et aux services de proximité ; valorisation sur place et commercialisation des produits agricoles, sylvicoles et de la pêche locale ; préservation et amélioration de l'environnement et du cadre de vie), c'est au tourisme rural que le tissu industriel a prêté une attention principale : il a bénéficié de 36,7 millions d'euros, c'est-à-dire 35,5 % de toutes les aides accordées. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne andalouse, fixée à 31,1 %, ce qui confirme les grandes possibilités de développement pour le tourisme durable dans les parcs naturels.

On y regardant de plus près (Figure 8), nous pouvons dresser la liste des Parcs Naturels qui ont investi le plus d'argent dans le tourisme. En premier lieu vient le GAL de Los Alcornocales avec 51,3 % de toutes les aides accordées. Talonné par le GAL de La Axarquía (49,9 %) où se trouve une grande partie du Parc naturel de las Sierras de Tejada, Almijara y Alhama. L'effort des autres parcs naturels est moindre. Dans tous ces parcs, ainsi que le révèle l'importante bibliographie les concernant (Cejudo *et al.*, 2000 ; Márquez *et al.*, 2005 ; Galindo, 2006), LEADER II a contribué d'une manière décisive à lancer le secteur touristique, sans négliger pour autant d'autres secteurs comme l'artisanat ou l'agroalimentaire.

L'Initiative LEADER +, basée sur la même méthodologie que la précédente, a maintenu le cadre territorial d'action et mis l'accent sur les mêmes axes stratégiques, mais sous une autre dénomination officielle. Les données correspondant à la période 2000-2006, n'ont pas encore été rendues publiques, et nous ne sommes pas actuellement en mesure de donner des précisions, mais elles ne diffèrent pas beaucoup de celles de LEADER II. D'après les prévisions de plusieurs groupes de développement local, les investissements en tourisme continuent à éveiller le plus

grand intérêt parmi le monde entrepreneurial, mais celui-ci se tourne désormais vers le développement de services complémentaires aux infrastructures résidentielles. Et parallèlement, la demande destinée à d'autres secteurs d'activités telles que la production agricole biologique, l'élevage ou la commercialisation de certaines ressources obtenues dans les montagnes, amorcée avec LEADER II, acquiert une importance de plus en plus grande.

3 - Vers un développement durable ?

Les données que nous venons d'exposer prouvent la faiblesse des arguments présentés par quelques conseils municipaux concernés par les parcs naturels andalous. La politique de conservation de la nature et, par conséquent, les instruments de planification sur lesquels elle s'appuie, n'ont été aucunement un obstacle pour le développement. Tout au contraire, ils ont agi comme un outil socio-économique pour les communes, en apportant des investissements qui, renforcés par les aides publiques, ont contribué d'une manière remarquable, à la dynamisation du tissu productif local et, en définitive, à la génération de richesses et d'emplois. Les revendications exprimées par les autorités municipales à la suite du jugement sur l'Algarrobo, en demandant un développement urbanistique plus ambitieux dans des zones assujetties à des limitations spéciales, conformément aux stipulations contenues dans le PORN et dans le PRUG, se basent sur une modalité de croissance socio-économique incompatible avec les aides qu'elles ont reçues jusqu'à présent. À ce sujet, il convient de rappeler que ces deux instruments de planification sont révisables tous les huit ans, et que les membres des *Assemblées Rectrices des Parcs Naturels* (dans lesquelles les conseils municipaux sont largement représentés), y participent activement. Par conséquent, formuler des critiques à l'égard de ces dispositions alors qu'elles avaient reçu l'assentiment des maires eux-mêmes, semble surprenant.

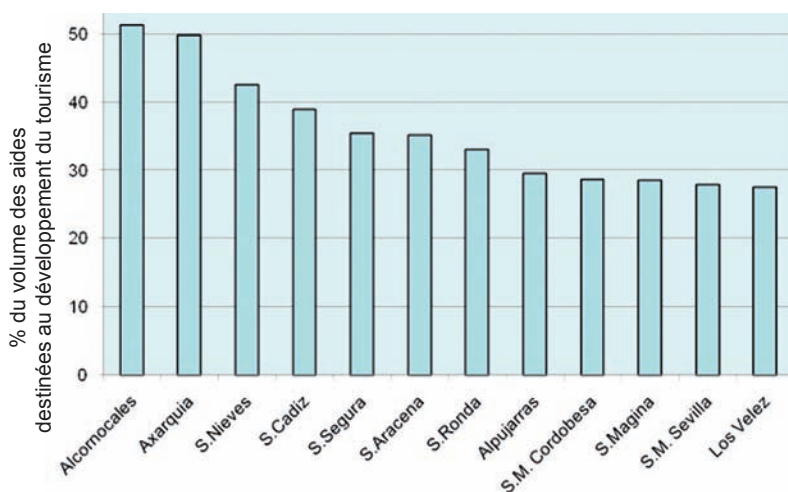


Figure 8 - Proportion en % du volume des aides du LEADER II destinées au développement du tourisme rural dans les parcs naturels et leur zone d'influence socio-économique (2000). (© Araque Jiménez et Crespo Guerrero).

Les critiques précédentes n'empêchent pas de prendre en considération d'autres revendications des édiles. En ce sens, la demande des Conseils municipaux, des collectifs et des particuliers, d'une réduction de l'excessive bureaucratization est raisonnable : toute concession de permis concernant l'intérieur des parcs naturels, peut demander des mois et des mois au vu des lenteurs administratives. Et la revendication d'un seul bureau habilité à recevoir toute demande ou revendication citoyenne, semble également logique. Enfin, il importe de toute urgence de rapprocher l'administration de ses administrés, en établissant à cet effet un bureau dans chaque parc naturel pour le traitement des dossiers.

Nous croyons aussi que la commémoration du 20^e anniversaire de la loi 2/1989 constitue un bon moment pour initier un débat scientifique, à l'écart de toute ingérence politique, dans lequel on réfléchirait aux

avantages et aux inconvénients de l'actuel modèle de développement socio-économique des parcs naturels andalous. À notre avis, ce débat doit commencer par la constatation qu'il faut mettre fin aux altérations territoriales, environnementales et paysagères créées par des processus déterminés d'expansion urbanistique, car elles mettent en danger toutes les espérances placées dans les parcs. Il est amplement démontré que la détérioration des valeurs naturelles et culturelles des parcs naturels finit par provoquer une réaction en chaîne qui diminue l'attrait touristique et affecte ainsi l'image même de l'espace protégé. Pour éviter ce type d'altération, il faudrait soumettre toute action à un contrôle exhaustif, interne (*Assemblées Rectrices des Parcs Naturels*) et externe (universités, entités privées, par exemple), qui déterminerait les problèmes dans leur totalité et évaluerait en termes réels son opportunité et son coût.

CONCLUSION

La politique de conservation de la nature impulsée par l'administration andalouse depuis les années 1990, n'a pas apporté de limitation aux aspirations logiques de développement exprimées par les habitants des communes intégrées dans les parcs naturels. La création de cette figure de protection est devenue un stimulant pour de nombreux entrepreneurs qui y ont découvert une infinité d'opportunités : création d'une marque de référence, aides économiques, publicité nationale et internationale.

L'effort investisseur de l'initiative privée, ces dernières années, a reçu le soutien constant de l'initiative publique. Initialement, le rôle de l'IFA a été fondamental autant dans la gestion des subventions qu'au moment d'évaluer la viabilité des projets présentés par les entreprises. Par la suite, les différentes initiatives européennes, en particulier l'initiative LEADER, ont puissamment collaboré à la dynamisation du tissu productif local des parcs naturels et de leur zone d'influence.

Les répercussions socio-économiques ont été notoires et ont contribué à la génération de richesses et à l'amélioration du niveau de l'emploi dans des endroits marqués par un chômage chronique et l'émigration. Même si la profonde dépression socio-économique qui caractérisait ces espaces protégés n'a pas encore été totalement surmontée, il ne fait pas de doute que le chemin choisi est le bon pour arriver, à moyen terme, au niveau de développement désiré. Ceci sans mettre en danger la richesse environnementale et paysagère des parcs naturels andalous.

Face à ces excellentes perspectives, il est difficile de comprendre les revendications des différents maires, quand ils exigent la modification des instruments qui ont rendu possible la compatibilité entre conservation de la nature et développement socio-économique. N'importe quelle modification susceptible de rompre le difficile équilibre qui s'est maintenu entre les deux (Troitiño Vinuesa, 1995) finira par affecter négativement les espaces protégés. C'est la raison pour laquelle, maintenant plus que jamais, il est nécessaire de renforcer le rôle que jouent le PORN et le PRUG, en tant que régulateurs des usages et activités sur des territoires fragiles, dans lesquels toute intervention humaine qui ne serait pas régie par des critères de durabilité pourrait produire des impacts irréversibles sur l'environnement. Et bien évidemment, il faut soutenir le troisième instrument de planification, le PDS, qui veut établir des règles qui conduisent à une amélioration du niveau de vie et de bien-être de la population. Il en va du développement économique et donc du progrès social de toute la région.

N'oublions pas que les trois instruments cités ont une durée d'application parfaitement définie par la législation, et qu'à son terme doit s'ouvrir une période de réflexion en vue de leur révision. C'est à ce moment qu'il convient de fixer les positionnements, politiques ou autres, pour en actualiser le contenu et, cela va de soi, les soumettre à débat. La gestion démocratique des espaces protégés implique, avant tout, le respect scrupuleux des délais établis par la législation.

Remerciements

Un remerciement particulier est adressé à Madame Annie Gaborit et à Monsieur Rafael Santos Ortega.

BIBLIOGRAPHIE

- ARAQUE JIMÉNEZ E., 2001. Espacios protegidos y desarrollo turístico. El ejemplo de los Parques Naturales de la provincia de Jaén. Planificación y gestión del turismo en el medio rural, Jaén, Centro de Turismo Interior de Andalucía, 143-179.
- ARAQUE JIMÉNEZ E., 2008. Tourisme durable en espaces protégés: l'exemple des parcs naturels de la province de Jaén. Tourisme durable en montagne. Entre discours et pratiques, La Plaine Saint Denis, AFNOR, 31-42.
- ARAQUE JIMÉNEZ E., SÁNCHEZ MARTÍNEZ J. D., 2000. El Parque Natural de las Sierras de Cazorla, Segura y Las Villas. Una década de gestión territorial. Geografía y espacios protegidos, Murcia, Asociación de Geógrafos Españoles, 17-31.
- CABALLERO M. J., 2007. Espectacular desembarco en El Algarrobito : Greenpeace reclama la demolición del hotel ilegal. *Quercus*, 259, 62-63.
- CALATRAVA REQUENA J., 1983. Delimitación de zonas deprimidas en varias regiones españolas. Ensayo de tipología comarcal según los criterios de aplicación de la directriz CEE 268/75. Madrid, Ministerio de Agricultura. Economía y Sociología Agrarias, Monográfico, 1983, nº 13.
- CARRETERO C., 2008. Sentencia de 5 de septiembre de 2008 de Juzgado de lo Contencioso Administrativo nº 2 de Almería resolviendo varios recursos acumulados en el llamado caso "Algarrobico" para la construcción de un hotel en el municipio de Carboneras. *Reflexiones* (Revista de Obras Públicas, Transporte y Ordenación Territorial), 7, 75-84.
- CEJUDO E., MAROTO J. C., SÁENZ M., 2000. La iniciativa comunitaria para el desarrollo rural. Análisis de Leader I y II en Andalucía. Lecturas geográficas: homenaje a José Estébanez Álvarez, Madrid, Editorial Complutense, I, 899-916.
- COLÓN M., DÍAZ DEL OLMO F., 1989. Naturaleza en armonía. Espacios naturales en Andalucía. Sevilla, Alfar Ed., 158 p.
- FERNÁNDEZ P., 2009. Turismo y desarrollo: marca Parque Natural de Andalucía. *Turismo Rural*, 140, 52-56.
- GALINDO L., 2006. El precio de la sostenibilidad rural en Andalucía: el valor de Leader II. *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*, 41, 295-314.
- GARAYO URRUELA J. M., 2001. Los espacios naturales protegidos: entre la conservación y el desarrollo. *Lurralde*, 24, 271-293.
- GARZÓN GARCÍA R., MULERO MENDIGORRI A., 2005. Espacios naturales protegidos y desarrollo rural en España: los Planes de Desarrollo Sostenible. *Eria*, 68, 315-330.
- I.C.O.N.A. 1975. Inventario Nacional de Paisajes Sobresalientes. Servicio de Publicaciones Agrarias del Ministerio de Agricultura, Madrid, 533 p.
- LÓPEZ GARRIDO C., 1983. Análisis de la depresión socioeconómica en España en base a las comarcas agrarias. Madrid, Ministerio de Agricultura. Economía y Sociología Agrarias, monográfico, 14 p.
- MÁRQUEZ D., 2005. Eficacia y eficiencia de Leader II en Andalucía: aproximación a un índice-resultado en materia de turismo rural. *Geographicalia*, 47, 137-152.
- MAURÍN ÁLVAREZ M., 2008. Las áreas protegidas: un enfoque geográfico. *Eria*, 76, 165-195.
- MENDOZA CASTELLÓN R., 2008. Un paisaje cultural. 20 años del Parque Natural del Cabo de Gata-Níjar. *Medioambiente*, 59, 8-14.
- MULERO MENDIGORRI A., 2001. Los espacios naturales protegidos en Andalucía: evolución, caracterización geográfica y singularidades. *Eria*, 54/55, 141-158.
- PÉREZ SOLA N., 2008. La protección de los espacios naturales en Andalucía : balance de una gestión. Nuevas Políticas Públicas. Anuario multidisciplinar para la modernización de las Administraciones públicas, 4, 125-143.
- PRADOS VELASCO M. J., 2006. Los Parques Naturales como factor de atracción de la población: un estudio exploratorio sobre el fenómeno de la naturbanización en Andalucía. *Cuadernos Geográficos*, 38, 87-110.
- RODRÍGUEZ MARTÍNEZ F., 1981. Notas sobre la crisis y las posibilidades de desarrollo de la montaña mediterránea andaluza: el caso de Sierra Nevada. *Cuadernos Geográficos*, 11, 267-282.
- RODRÍGUEZ MARTÍNEZ F., 2003. Desarrollo rural y espacios de montaña. Geografía de Andalucía, Barcelona, Editorial Ariel, 575-593.
- ROMERO ÁLVAREZ J. M., 1991. La estrategia del Instituto de Fomento de Andalucía dentro de la política comunitaria de apoyo a la PYME de cara al Mercado Interior Europeo. *Boletín Económico de Andalucía*, 13, 97-110.
- TROITIÑO VINUESA M. A., 1995. Espacios naturales protegidos y desarrollo rural: una relación territorial conflictiva. *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*, 20, 23-37.
- URDIALES VIEDMA M. E., Ferrer Rodríguez A., 1994. El Parque Natural de Sierra Nevada: abandono agrario e impulso del turismo. Actas del VII Coloquio de Geografía Rural, Córdoba, Publicaciones de la Universidad de Córdoba, 370-377.
- VALDIVIESO AMATE A., 1987. La coordinación de los instrumentos de promoción económica en Andalucía: el Instituto de Fomento Andaluz. *Revista de Estudios Regionales*, 19, 175-186.